

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3298 - Vendredi 14 Décembre 2018 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE DE L'ATTENTAT AUX CLOUS

« Une mascarade de justice »

La cour de sûreté de l'Etat a entamé depuis hier jeudi les audiences relatives aux nombreuses affaires politico-judiciaires ayant défrayé la chronique ces derniers mois. A commencer par celle dite des clous du tarmac de l'aérodrome de Mohéli, qui sera suivie ce vendredi par celle de la « tentative de coup d'Etat », dont le procès devrait se tenir dans les mêmes conditions. Des audiences placées sous très haute surveillance militaire, dans un Plais de justice de Moroni inaccessible au public et quadrillé par un imposant déploiement des forces de l'ordre.

LIRE SUITE PAGE 3



PROTECTION CIVILE

Le PNUD équipe le COESP en matériels roulants

LIRE PAGE 3

Rachadi Abdallah, ancien chef du Bureau des Opérations et de l'Instruction de l'AND :

"La responsabilité est avant tout politique avant d'être militaire"

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Décembre 2018

Lever du soleil:

05h 34mn

Coucher du soleil:

18h 25mn

Fajr : 04h 22mn

Dhouhr : 12h 03mn

Ansr : 15h 39mn

Maghrib: 18h 27mn

Incha: 19h 41mn



Rachadi Abdallah, ancien chef du Bureau des Opérations et de l'Instruction de l'AND : "La responsabilité est avant tout politique avant d'être militaire"

Ces derniers temps, on ne passe pas un mois sans qu'il y ait un dérapage au sein des forces devant assurer le maintien de l'ordre. Comment situer les responsabilités des uns et des autres ?

Rachadi Abdallah, ancien chef du Bureau des Opérations et de l'Instruction de l'AND a accepté de répondre aux questions de La Gazette des Comores/Hzk-Presse.

Question : Comment situer les responsabilités de l'armée en cas d'émeute ou de manifestation ?

Rachadi Abdallah : Tout d'abord, notre armée, telle qu'elle est conçue à nos jours, et avec ses moyens très limités, n'a pas vocation à participer aux missions de maintien de l'ordre. Ceci dit, chez nous et dans bon nombre de pays du tiers monde les autorités politiques réquisitionnent souvent l'armée pour épauler la Police ou la Gendarmerie dans ce genre de missions. Si une manifestation publique demeure un processus social souvent préparé à l'avance, il n'en demeure pas moins que nous assistons aujourd'hui à des rassemblements qui ne sont pas toujours planifiés et déclarés à l'avance. Une décision politique ou un évènement inattendu peut donner lieu à un rassemblement spontané de soutien ou de protestation comme ce fut le cas dans les incidents malheureux du week-end dernier à Iconi.

Dans un pareil climat, il est très difficile et compliqué pour les forces de l'ordre de maintenir l'ordre public car il faut trouver le juste équilibre entre le respect des droits humains et l'obligation de l'État de maintenir l'ordre public et la sécurité. Pour y parvenir, les forces de polices et de Gendarmerie doivent agir en tout temps avec professionnalisme et discipline afin d'accomplir convenablement leurs missions. Ceci commence par une communication efficace avec les manifestants, c'est-à-dire le dialo-

gue, la facilitation effective des manifestations ainsi que la protection des manifestants et des biens individuels et publics.

Actuellement, de nombreuses forces de police dans le monde placent la communication avec les organisateurs des manifestations et les participants au centre de leur stratégie afin d'éviter l'action et la confrontation directes. Une fois sur le terrain, les forces chargées de l'application des lois, dans l'accomplissement de leurs fonctions, devront autant que possible recourir à des moyens non violents avant de faire usage de la force ou d'armes à feu. Ces dernières ne peuvent être utilisées que lorsque cela est absolument nécessaire pour assurer une protection contre une menace imminente de mort ou de blessure grave.

Question : Qui reprocher en cas de confrontation entre les forces de l'ordre et les citoyens ?

R.A. : Souvent la responsabilité des dérapages dans les manifestations est partagée. Il est courant de nos jours de voir certains manifestants perpétrer des actes violents et provoquer une flambée de violence. Il peut s'agir de personnes ou de petits groupes de manifestants cherchant à faire entendre leur voix en recourant à la violence ou bien de gens ayant des visées distinctes de celles des autres manifestants; il peut aussi s'agir d'éléments provocateurs des forces de l'ordre chargées de l'application des lois. Les casseurs qui se sont infiltrés dans le mouvement des gilets jaunes en France en sont la preuve la plus récente. Dans pareille situation, les forces de l'ordre se doivent de garder leur sang froid et d'éviter de tomber dans le piège de la provocation.

Malheureusement dans certains cas nos forces, excédées par le stress et la fatigue s'emportent et oublient leur mission première dans les manifestations qui consiste à

encadrer la manifestation, sécuriser les manifestants et les biens d'autrui. Souvent nos éléments se réfugient sur la notion de légitime défense alors que pour que la légitime défense soit reconnue, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies: il faut que la personne agisse face à une attaque, ou lorsqu'il est en danger de mort, l'acte de défense doit être nécessaire, les moyens de défense employés doivent être proportionnés, ce qui exclut l'emploi d'une arme à feu face à une personne non violente par exemple et la riposte doit intervenir au moment de l'agression et non après.

Tenter d'arrêter un homme dans sa fuite ne relève donc pas de la légitime défense. C'est dans pareilles circonstances que le chef de l'unité sur le terrain doit se montrer et mettre en valeur son rôle de meneur d'hommes afin de canaliser la colère des siens et interdire les agissements contraires à l'éthique et à la discipline militaire. Formé et plus expérimenté que le reste de la troupe, le chef a, dans ce cas précis, la lourde responsabilité de maîtriser ses hommes et surtout d'ordonner à ses subordonnés de se retenir et d'éviter tout acte pouvant mettre en péril la vie des uns et des autres, aussi bien manifestants que forces de l'ordre.

Question : Qui est censé donner les ordres pour tirer ? (En gros la chaîne de commandement). Y a-t-il des écrits pour justifier l'ordre ou bien c'est juste oral ?

R.A. : En cas de manifestations dans notre pays, les ordres proviennent « généralement » du Ministère de l'intérieur. Il les transmet au Chef de l'Etat Major qui est chargé de leur exécution. Je dis « généralement » car dans certains cas des hommes politiques, par excès de zèle ou par copinage avec le Chef d'Etat Major peuvent « demander un service » à ce dernier. Normalement avant de partir interdire une manifestation non autorisée ou pour aller maintenir l'ordre public, le commandant dirigeant les opérations reçoit trois sortes de réquisitions signées par le Ministre de l'intérieur ou son ayant droit lui permettant de faire usage de la force si nécessaire. Ces trois réquisitions définissent clairement 3 étapes d'usage de la force, déterminent quand et comment faire usage de la force et surtout exigent du chef des opérations sur le terrain de rendre compte et recevoir l'approbation de l'autorité avant de passer d'une étape à l'autre. Les deux sommations réglementaires doivent être prononcées devant les manifestants avant l'usage de la force. Ainsi donc les éléments de maintien de l'ordre ne



peuvent pas librement faire usage de leurs armes sauf dans les cas de légitime défense tels que ci-dessus cités.

Question : Pourquoi autant de bavures dans l'armée comorien au sein et en dehors du corps ? Est-ce une question de formation, de compétence ou de non responsabilité ?

R.A. : Il m'est impossible d'énumérer la totalité des causes qui expliquent les bavures constatées ces dernières années dans les missions de maintien de l'ordre dans notre pays. Je vais, cependant, m'efforcer de citer quelques unes.

Tout d'abord, un recrutement clientéliste qui ne respecte pas les lois et règlements de l'armée. Pour vêtir l'uniforme aujourd'hui, il vous suffit d'avoir un parent qui est du bon côté au moment du recrutement. Aussi, le réel niveau d'étude des jeunes recrues qui reste à désirer et le manque d'une enquête de moralité préalable avant le recrutement ne facilitent pas la donne. Je mets de côté le fait que certains recrutements se monnaieraient, des fois, à coup de billet de banque. Il y a également la formation élémentaire de base qui se fait au rabais et souvent confiée à des hommes qui n'ont nécessairement pas les compétences techniques et morales requises pour encadrer ce genre de formation cruciale.

Je n'oublie pas les nominations aux grades supérieurs et aux différents Commandements. Celles-ci sont politiques et se font à base de votre affinité avec le régime en place contribuant pleinement à l'expansion du fléau. Ces nominations « récompenses » donnent aux bénéficiaires l'impression de défendre leur régime mais surtout de se croire immunisés contre toutes poursui-

tes lorsqu'ils commettront une bavure.

Enfin les dirigeants politiques confient les différents Commandements aux chefs militaires non pas en fonction de leur compétence intellectuelle et/ou technique mais plutôt du fait de leur allégeance au pouvoir en place. Ces derniers, connaissant leurs limites, se savent sur des sièges éjectables et n'ont donc aucune autorité pour s'imposer et refuser d'accomplir des missions contraires à l'éthique militaire.

N'osant pas dire non, car voulant garder leur siège, ils deviennent les sujets des hommes politiques. Ils accomplissent malgré eux les basses besognes au service de leurs « bienfaiteurs », ces hommes politiques qui ont facilité leur accession à des responsabilités qu'ils ne pouvaient jamais imaginer atteindre si les lois et règles qui régissent nos forces étaient respectées.

Que ne ferait, pour défendre le régime, ce jeune soldat qui est passé sous le régime Sambi de Sergent à Sous-Lieutenant ? Que ne ferait, pour défendre le régime, cet autre officier qui s'est vu confier le Commandement de la FCD sous la période du Président Taki juste parce que son feu père était l'ami intime du Président ?

Lorsqu'un soldat refuse d'exécuter les ordres d'un officier et que ce dernier n'ose pas le punir parce que c'est un proche de « maman », comprenez la première dame du pays, imaginez ce que fera ce soldat lorsqu'il sera envoyé dans une simple mission de maintien de l'ordre. La responsabilité est avant tout politique avant d'être militaire mesdames et messieurs !

**Propos recueillis par
A.O. Yazid**

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

AFFAIRE DE L'ATTENTAT AUX CLOUS

« Une mascarade de justice »

Affaire des clous déversés sur le tarmac de l'aéroport de Bandar es Salaam, à Mohéli en février dernier. Le verdict est tombé pour les deux prévenus après plus de 3 heures de délibération par la Cour de sûreté de l'Etat, ce 13 décembre. Et il est sans appel. Ismael Kassim écope de 8 ans de prison dont 18 mois de sursis, assorti d'une période de sûreté de 4 ans et Almoutawakil Ahmada Mouigni, a une peine de 5 ans de prison dont deux ans de sursis et d'une période de sûreté de 3 ans. Le Commissaire du gouvernement avait lui, requis 10 ans d'emprisonnement pour chacun des prévenus.

Celui-ci a dit être sûr lors de son réquisitoire « que les deux prévenus voulaient en finir avec la vie du chef de l'Etat afin de créer une situation chaotique, comme celle qu'a connue le Rwanda avec la mort du président Habyarimana ».

Me Attick est consterné par cette sentence. « Nous sommes dégoutés par cette décision, et le verdict est encore plus difficile à avaler, il n'y a pas de cohérence parce que j'estime que balayer des éléments importants de la procédure pour une Cour qui rend des décisions en dernier lieu est regrettable, je pense qu'ils sont passés à côté de la vérité », a ainsi réagi à chaud l'a-

vocat des deux inculpés.

Concernant les éléments dont il est question, Me Attick a apporté quelques précisions : « il y a des éléments du dossier qui n'étaient pas cohérents, et à cet effet, la Cour nous a demandé qu'il aurait fallu les soulever durant l'instruction et non à l'audience alors que nous avons eu ces éléments 3 jours avant le procès, malgré cela, nous avons quant même introduit des recours qui n'ont même pas été examinés ».

« Une mascarade judiciaire », a lancé le conseil de Almoutawakil. « Il n'y a pas eu de témoins, pas de saisie, le commissaire du gouvernement n'a fait que semer le doute ».

Avant d'ajouter « qu'il estimait que ses clients ne méritaient pas une telle décision », tout en espérant « que la population comorienne allait se rendre compte du danger d'une telle juridiction ».

La Cour de sûreté est une juridiction d'exception. Ses décisions sont sans appels et ne sont donc susceptibles d'aucun recours. « Nous avons accepté de plaider auprès d'elle parce que mes clients ont été emmenés manu militari mais la population doit faire en sorte que cette cour soit supprimée », a-t-il expliqué. Pour rappel, Almoutawakil Ahmada et Ismael Kassim ont été placés en détention

provisoire depuis plusieurs mois. Travaillant à l'aéroport de Bandar es Salaam à Mohéli, ils sont poursuivis pour attentat contre la sûreté de l'Etat et tentative d'assassinat du chef de l'Etat. Ils ont toujours crié leur innocence.

Pour rappel, Almoutawakil Ahmada et Ismael Kassim ont été placés en détention provisoire depuis plusieurs mois. Travaillant à l'aéroport de Bandar es Salaam à Mohéli, ils sont poursuivis pour attentat contre la sûreté de l'Etat et tentative d'assassinat du chef de l'Etat. Ils ont toujours crié leur innocence.

Faiza Soulé Youssouf

PROTECTION CIVILE

Le PNUD équipe le COESP en matériels roulants

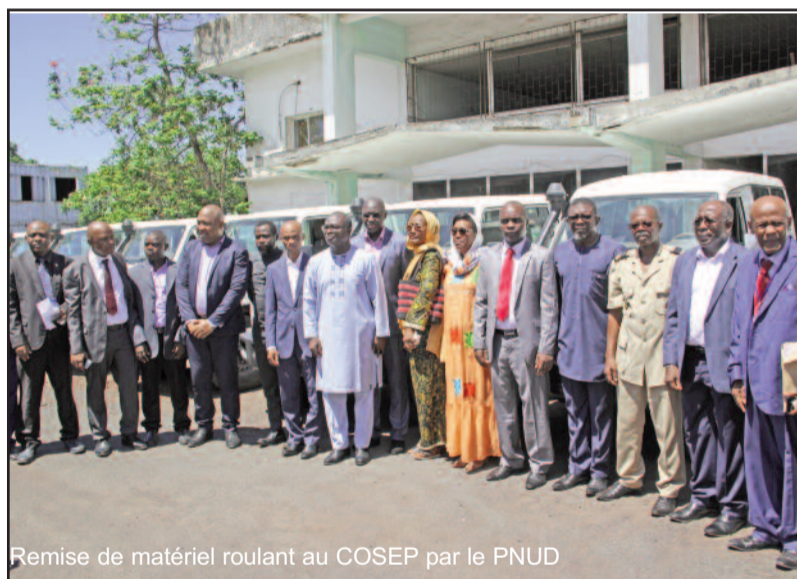
Le PNUD a remis hier jeudi un don de matériels roulants à la direction générale de la sécurité civile. Cet appui s'inscrit dans le cadre global d'intervention du système des Nations Unies renforçant la résilience des institutions et communautés face aux aléas climatiques et aux risques de catastrophes naturelles.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF) ont remis à la Direction Générale de la sécurité Civile un équipement de protection civile. Composé de 10 ambulances, 10 véhicules et 13 motos, cette remise constitue une des premières interventions du projet visant à consoli-

der les capacités opérationnelles des institutions en charge de la sécurité civile ayant pour objectif de proté-

ger les personnes affectées et en situation d'urgence.

« Si nous nous sommes réunis



Remise de matériel roulant au COSEP par le PNUD

ici ce matin, c'est parce que nous sommes convaincus que notre partenariat peut faire la différence. Le Pnud et le gouvernement comorien entendent travailler ensemble pour la prise en charge des risques liés aux catastrophes naturelles de façon spécifique pour renforcer les capacités des acteurs », déclare le colonel Ismail Mouigni Daho, le directeur de la DGSC.

Ce dernier a montré que le gouvernement s'est engagé dans un programme de 5 à 10 ans, pour la décentralisation des services de protection civile. « Dix huit unités locales de protection civile doivent voir le jour dans les dix huit préfectures de l'Union des Comores », annonce-t-il. Pour la réalisation de ce projet de renforcement de résilience des Comores face aux aléas climatiques,

le Pnud et le FME ont financé le projet à hauteur de 9 millions de dollars et que le FME va contribuer en grande partie pour la mise en place de 9 unités sur 18.

Le coordinateur Résident du Système des Nations Unies, Matthias Naab s'est étalé sur la situation géographique de l'archipel, qui est à l'afflux des risques des catastrophes naturelles. « Les Comores est un pays vulnérable aux catastrophes. C'est pourquoi nous nous réjouissons que le gouvernement comorien l'ait inscrite dans ses priorités », montre-t-il, avant d'expliquer que « ce lot de matériels rentre dans le cadre global d'intervention du SNU pour la résilience des institutions face aux risques de catastrophes ».

Kamal Gamal

DOUANES COMORIENNES

Le Sydonia World bientôt opérationnel

La direction des douanes comoriennes, a organisée hier une cérémonie de clôture du projet de la migration vers le Sydonia World. Ce projet s'inscrit dans le cadre des programmes d'appui à l'intégration régionale du COMESA financé par l'Union Européenne à hauteur de 650 millions d'euros pour une durée de 17 mois.

Le projet de la migration vers le Sydonia World est clôturé hier jeudi à Moroni en présence du ministre des finances et du budget. Ce projet rentre dans le cadre des programmes d'appui à l'intégration régionale du COMESA. « Nous voici encore une fois, avec le secrétariat du COMESA pour une clôture de ce projet. Ce n'est qu'après 17 mois d'activités intenses dans la salle de formation Sydonia et dans les sites douaniers où se préparait et s'implémentait la

migration vers le Sydonia World. Cette mise en œuvre a été facilitée par l'équipe nationale du projet Sydonia bénéficiant de l'appui technique de la CNUCED », a fait savoir le directeur général adjoint des douanes, Chahi Mohamed. Le but de cet élan de modernisation est de renforcer le rôle, la fonction et la capacité opérationnelle de l'administration des douanes pour répondre aux défis du 21^{em} siècle et saisir les opportunités.

« L'administration des douanes prépare pour le déploiement des scanners dans les principaux ports de l'union des Comores en interface avec le Sydonia World », poursuit-il. Et lui de montrer que « le contrôle par scanner vient naturellement en remplacement du contrôle physique, ce qui permet d'utiliser les ressources douanières et libérer l'inspection physique à d'autres travaux plus profitables à la douane ». Ce dernier a remercié le ministre des finances,

Said Ali Chayhane, pour son soutien à ce projet ainsi que le ministre de l'économie avec le secrétariat du COMESA. « Je souhaite de tout cœur, que cette nouvelle version du logiciel Sydonia permettra à notre administration douanière de poursuivre son élan, car de l'une à l'autre, ses performances en matière de mobilisation et de sécurisation de recettes se confirment et s'améliorent. Pour cela, permettez-moi en tant que ministre des finances d'exprimer ma satisfaction ainsi que celle du gouvernement pour le travail remarquable fait ces dernières années par nos douaniers », avance Said Ali Said Chayhane, le ministre des finances et du budget.

De son côté, Jean- Marc Benoit, directeur Régional avoue que cette confiance est le symbole du partenariat qui unit la douane des Comores et la CNUCED depuis bientôt 30 ans. « En effet, la douane comorienne est l'un des premiers pays utilisant

le-t-il, tout en précisant que la CNUCED sera toujours disposée à poursuivre le partenariat avec la douane comorienne afin de l'accompagner dans son processus de modernisation de son système d'informations et de son administration

Nassuf Ben Amad



Le ministre des finances à la clôture du projet de la migration vers le Sydonia World

CALENDRIER DES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Les futurs candidats se préparent

Pour l'organisation et la préparation des examens nationaux de fin d'année, les futurs candidats ont pris d'assaut les institutions compétentes pour la certification des documents nécessaires et la réalisation de certaines telles les cartes d'identité nationale. Au commissariat de l'éducation de Ngazidja c'est plus de 200 relevés et bulletins de notes certifiés par jour.

Comme chaque fin d'année scolaire, les élèves du primaire au lycée sont mis à l'épreuve au cours d'examens nationaux pour évaluer leurs compétences. Pour être à temps dans le déroulement de ces derniers, les institutions compétentes telles le Ministère, l'Office National des Examens et Concours (ONEC) et l'OEC se préparent depuis le début de l'année. Sur ce, les élèves sont censés d'abord certifier leurs dossiers et c'est le cas depuis quelques jours. Le directeur de l'Office des Examens et Concours de Ngazidja (OEC), Nizar Ali Idjihadi montre que par jour, l'Office certifie plus de 200 dossiers.

Dans l'Arrêté N°18-070 du

Ministère de l'Éducation Nationale en date du 19 Novembre portant organisation et déroulement des examens nationaux pour l'année scolaire 2018/2019, est stipulé en son article premier que « la session des examens de fin d'année scolaire 2018/2019 est ouverte à partir du lundi 19 Novembre 2018 ». Pour Nizar Ali Idjihadi, son département ne manquera pas au suivi dudit calendrier. Pour cette année, l'OEC affirme que ce sera plus de 21 000 candidats qui seront inscrits. Dans le même arrêté, les inscriptions sont fixées entre le 26 novembre 2018 et le 19 janvier 2019. Les travaux de commissions, qui auront lieu en deux phases, débiteront entre le 27 Décembre 2018 et le 20 Janvier 2019 avec la saisie des sujets. Pour la vérification et les recours des dossiers, ça sera entre le 04 et le 16 Février 2019.

Concernant le déroulement des examens et concours, supervisé par l'ONEC, c'est seuls les CAP et CAE pratiques qui sont un peu distancés aux examens théoriques (respectivement 11 au 22 mars 2019 et 27 juin 2019). Le concours d'entrée en sixième lui aura lieu 29 juin soit deux jours après le CAP et le



CAE théoriques. Le 05 Juillet débiteront les épreuves du Baccalauréat avec l'épreuve facultative de dessin. Les épreuves écrites, elles, commenceront le 08 pour finir le 13 Juillet. Du 12 au 22 Juillet aura lieu l'épreuve pratique d'Éducation

Physique et Sportive (EPS). L'arrêté fixe le déroulement du brevet entre le 15 et le 17 juillet et précise en son article 8 que « la clôture de la session est fixée le samedi 31 août 2019 ». A la tête de l'OEC depuis plus de 2 ans, Nizar Ali

Idjihadi s'est félicité qu'en cette période aucune tricherie ne soit signalée et promet d'y mettre toutes les ressources nécessaires afin que celle-ci soit évitée.

A.O Yazid

ENVIRONNEMENT

La MOSC forme des techniciens pour l'économie Blue

La Maison des Organisations de la Société Civile (Mosc) organise du 13 au 14 décembre à Moroni un atelier de formation sur l'approche Gestion Intégrée des Océans et Planification spatiale Maritime (GIO/MSP). Il a pour but de préparer des techniciens sur la Gestion Intégrée des Océans et sur la Planification Spatiale Maritime pour l'économie bleue.

L'atelier de formation sur la Gestion Intégrée des Océans et sur la Planification Spatiale Maritime est organisé par la Maison des Organisations de la Société Civile en partenariat avec le World Wide Fund for Nature (WWF). Le WWF est une organisation non-gouvernementale, engagée dans la protection et la conservation de l'environnement. Cette rencontre a rassemblé les membres des associations du MOSC de différents domaines à savoir des juristes, des biologistes marine, des géographes et des environne-

mentalistes dans l'objectif de travailler promptement avec un formateur originaire du Kenya sur la Gestion Intégrée des Océans et sur la Planification Spatiale Maritime pour l'économie bleue.

« Les Comores font partie des pays dans lesquels les espaces maritimes jouent un rôle très important au profit de l'économie. Les Comores vont entrer en contact avec les autres pays du monde dans un avenir proche au moyen de l'espace bleu, démontre Ahmed Ali Mlaraha, président du Mosc de Ngazidja. Mais pour cela, il faut comprendre ce milieu tout en étudiant sa position et son partage. C'est donc pour cette raison que Zakary Kimutai, l'expert s'est déplacé jusqu'aux Comores pour essayer de nous appuyer sur la Gestion Intégrée des Océans et sur la Planification Spatiale Maritime qui sont des facteurs importants pour

la conservation des océans ».

Lors de ces rencontres, la position et le partage de la mer comorienne, l'identification des ressources marines, le mode de gestion des ressources marines puis les thèmes en relation avec la diversité biologique (biodiversité) seront étudiés de manière plus large. « Aujourd'hui l'atelier se limitera sur la restitution des analyses faites hier concernant la Gestion Intégrée des Océans et la Planification Spatiale Maritime », poursuit-il. Cet atelier de formation vise à atteindre la responsabilisation de la société civile sur la Gestion Intégrée des Océans et sur la Planification Spatiale Maritime et la création des techniciens capables de conseiller des décisions concernant la Gestion intégrée des Océans au profit de l'économie bleue comorienne.

Kamal Gamal



Pharmacie de garde
Pharmacie des écoles Peugeot

WASUYA
InnoVe ta com'

Stratégie de communication
Création graphique
Relations presse
Production de contenus
Community management
Événementiel

contact@wasuya.km
Moroni Badianani, Bâtiment La Gazette des Comores

FOOTBALL : EDITION 2018 DU TOURNOI DE L'USZ

Véritable cyclone de buts à Moroni (9-2)

Le résultat de la 1ère demi-finale, tenue à Moroni le 12 décembre 2018, comptant pour le tournoi de l'Usz, a tristement surpris. Les locaux ont outrageusement asphyxié les Ambides de Bandamadji-Domba (9-2), pourtant bien engagés physiquement et mentalement. « Un match difficile. On est fraîchement promu en D2 », avait expliqué un défenseur choc des Ambides.

Pour une surprise, le score fleuve du match, entre Bonbon Djema de Moroni et les Ambides club (9-2), en est une illustration. Pourtant, jusqu'au coup de sifflet final, les Bandamadjiens n'ont pas baissé les bras, même s'ils éprouvaient de sérieuses difficultés à maintenir une technique de balle, et à stabiliser leur jeu. La saison prochaine, cette équipe qui va affronter les vagues de la D2. Ce mercredi 12 décembre 2018, de la 3e minute du jeu, les signes du cyclone de buts se faisaient sentir : Farid Soilihi (8e, 1-0), Zidane Chamouine (17e, 2-0), Nassim Ali (22e, 3-0). Andil Edine Nael réduit le score (38e, 3-1) et le même Zidane l'aggrave avant de rejoindre



les vestiaires (47e, 4-1).

Le jeu de Bonbon Djema repose sur une impressionnante individualité. Le système est identifié par les Ambides. Mais, considérant les timides expériences de haut niveau que disposent ses éléments, ils se

sont montrés incapables de résister aux assauts techniques et tactiques des locaux. Sur le plan de l'endurance et de la résistance, les ambassadeurs de D3 n'ont rien à se reprocher. Ils ont joué avec de coriaces chocs, correctes. Mais une équipe,

aussi athlétique et bien dosée physiquement qu'elle soit, sans des talents individuels, et un jeu collectif stable et cohérent, reste toujours fragile et vulnérable.

En 2e période, les Ambides s'efforcent de remonter le score. Saïd

Omar transforme un penalty (62e, 4-2). Suscités, les joueurs de Bonbon Djema rallument les étincelles, annonciatrices d'un cyclone. Un coup de pied magistral de Jeff Nakib baisse les timides espoirs de Bandamadji : (75e, 5-2). Enfin, Nassime (77e, 6-2) et Djaoula (81e, 7-2), (87e, 8-2) et (92e, 9-2) morcellent le reste. Bonbon Djema compose ses tickets pour la finale. Il affrontera en finale le vainqueur entre (sélection de Mtsamdu-Washili # Ngaya club de Mde).

Cette 2e demi-finale se déroule au moment où nous mettons sous presse. Un des latéraux chocs de l'équipe de Domba s'explique : « Pour nous, ce score n'est pas déshonorant. On sort à peine de la D3. On se prépare pour la D2. On était surpris, et par la vivacité de D1, et par la pelouse synthétique, et surtout par un arbitrage, quasi femmelette. En D3, on joue avec de grands chocs, mais des chocs corrects et réglementaires. Tout à l'heure, au moindre contact, on nous donne des cartons jeunes. Ce n'est pas encourageant ».

Bm Gondet

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

PROGRAMME REGIONAL D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION (RCIP-4)

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

Don IDA P 166737

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a demandé à l'Association Internationale de Développement (IDA) un financement d'un montant équivalent à 10 millions de dollars des Etats Unis en vue de financer une phase additionnelle de la quatrième phase du Programme régional d'infrastructures de communication pour l'Afrique APL4 (RCIP-4) de la Banque Mondiale et se propose d'utiliser les fonds de ce don pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet.

2. L'objectif global de développement de ce financement additionnel est de soutenir les efforts du Gouvernement Comorien pour abaisser les prix des capacités internationales et étendre la portée géographique des réseaux à large bande, conformément aux objectifs du programme régional élargi lancé en 2007.

3. Le projet comprendra les composantes suivantes :

- Composante 1 : Environnement Propice : « (i) soutenir une gouvernance plus solide (ii) capacité du secteur public (iii) l'innovation dans les TIC et l'entrepreneuriat

-Composante 2 : Connectivité : « (i) la numérisation initiale du gouvernement (ii) Soutien planifié à l'entrepreneuriat »

-Composante 3 : Gestion du projet

Ces trois Composantes constituent les champs d'interventions des marchés et contrats visés par ce financement additionnel

4. Les marchés de Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultant et Services de Consultants financés par le Don seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2016).

5. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, dès leur communication, dans les publications commerciales ayant une grande diffusion internationale et dans les journaux locaux ainsi que dans le site du Projet RCIP4 : www.rcip4comores.km

6. Les soumissionnaires potentiels ayant besoin de renseignement complémentaires, devront s'adresser à :

Monsieur Le Coordonnateur du Projet RCIP4

RCIP4 – Logement ZE 27

B.P : 6988 –Moroni Coulée,

Tél (269) 773 99 00

E-mail : rcip.procure@gmail.com

EDUCATION NATIONALE

« L'arrêté est nul et non avenue »

L'arrêté en date du 1er Novembre 2018 portant nomination d'un directeur régional de l'Office des Examens et Concours n'a pas laissé l'exécutif de Ngazidja indifférent. Devant la presse, l'exécutif avec à sa tête le directeur de Cabinet du Gouverneur a révoqué « catégoriquement » contre la nomination de Kabir Iliassa. Le Commissaire à l'Education de Ngazidja, Maoulida Ben Ousseine a montré que celle-ci est irrecevable car le poste n'existe nulle part.

Nizar Ali Idjihadi a été remplacé à la tête de l'Office des Examens et Concours (OEC) par Kabir Iliassa par l'arrêté N°18-049 du 1er Novembre dernier. Une décision rejetée catégoriquement par l'exécutif de Ngazidja. Selon Maoulida Ben Ousseine, rien n'autorise cette nomination. Le Commissaire à l'Education de Ngazidja explique d'abord qu'il

n'existe pas de Direction régionale à l'OEC. « L'exécutif s'est réuni et s'est dit qu'il ne peut pas rester les bras croisés suite à cette nomination. Je vous rappelle que jusqu'ici, la direction de l'OEC est assurée par Nizar Ali Idjihadi », rappelle, Ben Ousseine qui précise que ce dernier a été nommé par décret du Gouverneur de l'Île. Le Commissaire explique que parmi les vices de fond juridiques dans cette affaire, c'est « l'appel de Nizar dans d'autres fonctions ». « Notre agent ne relève pas de l'entité nationale mais il est un fonctionnaire relevant de l'insulaire », explique le commissaire qui rappelle à cet effet que le poste de « Directeur Régional de l'OEC » n'existe pas.

Revenant sur la constitution de 2018 notamment en son article 49, le commissaire explique que le ministre de l'Education Nationale a piétiné les pouvoirs du commissaire de l'île. Pour sa part, le Commissaire à la Fonction



1 Exécutif de Ngazidja devant la presse contre l'arrêté du ministre de l'éducation

Publique de Ngazidja, Issihaka Mdoihoma, l'arrêté signé par le ministre de l'Education Nationale est nul et non avenue. Selon lui, les articles mentionnés dans ledit arrêté ne sont pas conformes. Issihaka fait mention d'une confusion juridique dans les différents arrêtés et décrets

officiels. « Dans l'avis de la Cour Suprême, il est mentionné que la constitution révisée le 06 Août 2018, dans l'arrêté il est question de la constitution du 30 Juillet », souligne-t-il avant de dire que l'arrêté est anticonstitutionnel.

Le commissaire à la FOP de

Ngazidja se réfère aux articles 91, 99, 103 et 89 pour justifier cette anti-constitutionnalité. Selon le porte-parole de l'exécutif, il n'y a aucun chemin pour légiférer celui-ci. « L'acte lui-même a plein de bavures juridiques. Et la forme elle-même ne respecte rien car il n'est pas fait mention de l'exécutant comme c'est fait sur tout arrêté ou décret », regrette-t-il. Ce dernier qui insiste sur la non-existence du poste promet que l'exécutif ne cédera à aucune pression.

« Sommes-nous dans un Etat de droit ou dans une République bananière où chacun peut faire ce qu'il veut ? », se questionne le porte-parole de Ngazi Ngomé. Ce dernier précise que ce sont ces mêmes bavures juridiques qui ont été à l'origine de la fermeture de l'ORTN et regrette par la suite que ça soit les responsables de l'éducation qui bafouent les textes.

A.O Yazid

NOUVELLE FRANCHISE BAGAGES 30 kgs

Visitez la **Tanzanie**

3 vols/sem.

mar. - jeu. - sam.

aller 10h30 - retour 16h30